



REVUE DE PRESSE DU 09/01/2017

- 1- Les banques sont sur le point de finaliser les modalités pratiques de l'application d'une récente instruction de la Banque d'Algérie visant à mettre fin aux taux d'intérêt excessifs, a confié à l'APS le président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), Boualem Djebbar. Une instruction de la Banque centrale, datée du 1er septembre dernier, a défini comme étant un taux d'intérêt "excessif" tout taux effectif global qui excède de plus de 20% le taux effectif moyen pratiqué par les banques et établissements financiers au cours du semestre précédent pour des opérations de même nature.
- 2- Les prix à la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public ont augmenté de 3,9% au 3ème trimestre 2016 par rapport à la même période de 2015, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS). L'indice des prix à la production industrielle du secteur public hors hydrocarbures mesure l'évolution des prix-sortie d'usine des biens vendus sur le marché intérieur (les produits destinés à l'exportation ne sont pas pris en considération).
- 3- Les prix des matières premières en 2016 ont connu une année particulièrement mouvementée fortement impactés par la crise et l'incertitude économiques qui avaient marqué les marchés, qui ont entrepris une flambée de plus en plus inquiétante, alors que 2017 s'annonce tout aussi incertaine, selon des analystes les cours du pétrole ont affiché sur l'ensemble de l'année 2016 leur meilleure performance depuis 2009, le Brent a gagné 52% et devrait poursuivre sur sa lancée en 2017, une tendance largement appuyée grâce à l'accord de réduction de la production entre membres de l'organisation des pays exportateurs de pétrole.
- 4- Un total de 455 projets ont été financés par la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), en 2016 à Oran. Ces projets ont permis la création de centaines d'emplois et touchent de nombreux secteurs tels que les transports, les services, l'industrie et le BTPH. Dans le secteur des services, 250 projets ont été créés, 150 projets dans le domaine de l'industrie et 30 dans l'agriculture, entre autres. La catégorie des chômeurs âgés de 35 à 50 ans a bénéficié de ce financement, dans le cadre d'une formule tripartite (porteur de projet, antenne de la CNAC et banque).



- 5- Le Ministre de l'intérieur et des collectivités locales Nouredine Bedoui a affirmé que 2016 a été l'année des réalisations par excellence et que 2017 sera celle des défis pour la concrétisation des valeurs et principes prévus au titre de la révision constitutionnelle d'autant plus qu'elle sera marquée par des échéances électorales qui requièrent un sens plus élevé d'organisation. M. Bedoui a présidé une rencontre d'évaluation élargie en présence de nombreux cadres du secteur, a assuré que 2016 a été l'année des réalisations par excellence notamment pour ce qui est des projets arrêtés et des objectifs tracés nonobstant certaines carences à palier. Cette rencontre a été également mise à profit POUR arrêter des politiques et des stratégies à développer dans le cadre d'une feuille de route pour l'année en cours.

- 6- Le Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE) est désormais chargé par le ministère du Commerce de délivrer les certificats de conformité pour les produits de consommation destinés à l'exportation, apprend-on auprès de cet organisme public. Cette mesure, qui concerne les produits alimentaires et cosmétiques, vise essentiellement à faciliter les opérations d'exportations hors hydrocarbures. "Dans le but de renforcer la présence de l'Algérie sur les marchés mondiaux et dans le cadre de la stratégie nationale de développement et de promotion des exportations hors hydrocarbures, le CACQE a mis en place une procédure pour délivrer les certificats de conformité aux opérateurs économiques", souligne ce centre.

- 7- Les deux Ministres des Transports et des Travaux Publics et de la Santé, de la population et de la Réforme Hospitalière, Boudjemaâ Telaï et Abdelmalek Boudiaf, ont affirmé dimanche à Boussaâda (M'sila) que la prévention des accidents de la circulation est une affaire de conscience collective qui concerne à la fois les citoyens et les pouvoirs publics. Venu avec Abdelmalek Boudiaf présenter les condoléances aux proches des victimes de l'accident de la circulation survenu samedi tôt le matin à Oultam et s'enquérir de l'état des blessés à l'hôpital Bachir Rezig, M. Telaï a indiqué que l'arsenal juridique et réglementaire mis en place pour protéger les usagers des routes restera "insuffisant sans une prise de conscience collective qui amènerait les voyageurs à prévenir le conducteur en cas d'excès de vitesse".

- 8- Les tarifs actuels de transport par bus seront maintenus. Aucune augmentation n'est prévue pour ces prestations au cours de l'année 2017 et en dépit des augmentations des prix du carburant. C'est ce qui a été assuré hier par le ministère des transports voulant mettre fin aux rumeurs et à la spéculation.

- 9- Vingt casemates pour terroristes, un canon et trois bombes de fabrication artisanale ont été découverts et détruits par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), samedi à Aïn Defla, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. "Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a découvert et détruit, le 07 janvier 2017, vingt (20) casemates pour terroristes, un (1) canon et trois (3) bombes de fabrication artisanale à Aïn-Defla (1re Région militaire)", note la même source.



A lire : Lutte contre les taux d'intérêt excessifs: les modalités pratiques en voie de finalisation

Les banques sont sur le point de finaliser les modalités pratiques de l'application d'une récente instruction de la Banque d'Algérie visant à mettre fin aux taux d'intérêt excessifs, a confié à l'APS le président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), Boualem Djebbar.

Une instruction de la Banque centrale, datée du 1er septembre dernier, a défini comme étant un taux d'intérêt "excessif" tout taux effectif global qui excède de plus de 20% le taux effectif moyen pratiqué par les banques et établissements financiers au cours du semestre précédent pour des opérations de même nature.

Le plafonnement concerne les découverts bancaires, les crédits à la consommation, les crédits à court, à moyen et à long termes, les crédits de financement de l'habitat ainsi que le leasing.

"Nous (les banques) sommes en train de finaliser les modalités pratiques pour l'application effective de cette instruction avant la fin du trimestre en cours. Cela va protéger les emprunteurs mais surtout les consommateurs (bénéficiaires des crédits à la consommation) des taux d'intérêt abusifs", affirme M. Djebbar. Selon lui, "c'est tout à fait normal que la Banque d'Algérie joue son rôle préventif en direction des emprunteurs".

L'objectif de l'instruction adressée aux banques n'est pas de fixer les taux d'intérêt bancaires mais d'offrir des crédits avec des marges "fondées sur des taux acceptables, calculées selon le coûts des ressources, du refinancement et de la gestion du risque".

Les banques et établissements financiers sont ainsi appelés à adresser à la Banque d'Algérie, cinq jours au plus tard après l'expiration des cinq premiers mois du premier et du deuxième semestre de chaque année, une déclaration du taux effectif global appliqué durant les cinq premiers mois du semestre considéré. La Banque centrale procède, quant à elle, au cours du dernier mois de chaque semestre au calcul et à la publication des taux d'intérêt excessifs y afférents.

Possibilité de l'emprunteur de récupérer des sommes perçues indûment par sa banque

Dans le cas où des taux supérieurs aux taux excessifs sont appliqués, l'emprunteur est en droit de réclamer à la banque concernée, selon la nouvelle instruction de la Banque d'Algérie, les sommes indûment perçues, majorées des intérêts calculés aux taux d'intérêt effectif moyen de la catégorie de prêt concernée.

Toute infraction à ces dispositions expose les contrevenants aux sanctions de la Commission bancaire.

Selon son autre note datée de décembre 2016, la Banque centrale communiquera le 10ème jour du 6ème mois de chaque semestre, par voie de note aux banques et aux établissements financiers, les taux d'intérêt effectifs moyens ainsi que les seuils des taux d'intérêt excessifs lesquels seront également diffusés sur son site web.